

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 11 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le budget 2025,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'information du Comité social territorial du 3 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » en date du 6 mars 2025,

Considérant qu'il convient de créer les emplois correspondant aux nouveaux entrants conformément à la demande de la trésorerie,

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1^{er} : DECIDE la création des emplois suivants :

Emplois permanents

Filière administrative :

- 1 emploi de directeur des ressources humaines : attaché principal ou attaché, temps complet, L332-14, niveau 6, grille des attachés
- 1 emploi de responsable administratif à la police municipale : adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^e classe, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^e classe
- 1 emploi de gestionnaire administratif au sein du pôle administratif des services techniques : adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^e classe, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^e classe

Filière technique :

- 1 emploi de chargé de mission au sein de la Direction des services techniques : ingénieur principal, ingénieur, temps complet, L332-14, niveau 6, grille des ingénieurs principaux et des ingénieurs
- 1 emploi de responsable patrimoine bâti : ingénieur principal, ingénieur, temps complet, L332-14, niveau 6, grille des ingénieurs principaux et des ingénieurs
- 1 emploi d'agent de surveillance de la voie publique : adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^e classe ou adjoint technique, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoints technique principal de 2^e classe ou adjoint technique
- 2 emplois d'agent d'entretien : adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^e classe ou adjoint technique, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoints technique principal de 2^e classe ou adjoint technique

Filière animation :

- 1 emploi d'animateur jeunesse : adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^e classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoints d'animation, adjoint d'animation principal de 2^e classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Filière médico-sociale :

- 2 emplois d'auxiliaire de puériculture : auxiliaire de puériculture de classe normale, auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle, agent social, temps complet, niveau 4, L332-14, grille des auxiliaires de puériculture de classe normale, auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle, agent social

Filière police municipale :

- 8 emplois d'agent de police municipale : gardien brigadier ou brigadier-chef principal, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des gardiens brigadiers ou brigadier-chef principaux

Emplois non permanents

- 10 emplois d'animateurs périscolaires : taux horaire, temps non complet,
- 10 emplois de vacataires jeunesse et sports : taux horaire, temps non complet
- 5 emplois d'accroissement temporaire d'activité en fonction des besoins
- 1 emploi d'agent de médiathèque : adjoint du patrimoine, temps complet, 6 mois, L332-13, niveau 3, grille des adjoints du patrimoine

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2025 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

ARTICLE 3 : DIT que ces dispositions prennent effet dès que le présent acte est rendu exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

